



MAISON DES FAMILLES

Règlement intérieur

La maison des familles a été créée afin de permettre aux proches de se retrouver. Les locaux viennent d'être rénovés et le mobilier est neuf.

Afin de préserver le plus longtemps possible de bonnes conditions d'accueil, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de ce règlement et par votre signature, de vous engager à vous y conformer.

Les points suivants devront être respectés :

DURÉE DE LOCATION

La maison des familles propose :

- Un hébergement de nuitée en semaine,
- Un hébergement de nuitée le week-end (samedi / dimanche)
- Une location à la journée

La durée est définie dans le contrat de location. En aucun cas, le locataire pourra prétendre à une utilisation supérieure à celle indiquée dans le contrat.

ARRIVÉE / DÉPART

Les heures d'arrivée sont prévues le matin **à partir de 10h00**.

Les heures de départ sont prévues le matin **avant 10h00**. Le temps consacré au ménage doit être effectué avant l'heure limite.

REMISE DE CLÉS

Le locataire doit sonner au portail de la Maison d'Accueil Spécialisée située 47 avenue du Général de Gaulle.

Le badge est à récupérer auprès des professionnels de la MAS de Gaulle. À la fin du séjour, le badge devra également être redéposé à la MAS.

UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

Tous les meubles et les appareils ménagers sont mis à disposition. Merci de bien vouloir en prendre soin.

L'eau, l'électricité et le chauffage sont compris dans le prix de la location.

Cependant, nous vous invitons à appliquer les écogestes afin de préserver l'environnement :

- Éteindre les lumières lorsqu'on quitte une pièce
- Ne pas laisser l'eau couler
- Éteindre les radiateurs lorsqu'on aère les pièces.

Veuillez à bien fermer la porte à clé lorsque vous sortez.

En cas de non-respect de cette consigne, vous serez tenu(e) responsable de tout vol ou de toute dégradation.



LINGE :

Sont fournis : 1 couette de 2 personnes, 2 oreillers

En option :

1 housse de couette (7 €), 1 drap housse (5 €), 1 taie d'oreiller (3 €), 1 serviette de bain (3 €), 1 gant de toilette (1 €).

NUISANCES SONORES

Merci de bien vouloir éviter de faire du bruit entre 21h00 et 7h00.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux de compagnie sont admis. Cependant, merci de bien vouloir veiller à ce qu'ils ne causent pas de dégradations et ne provoquent pas de nuisances sonores.

Les éventuelles déjections dans les locaux ou le parc devront être ramassées.

NETTOYAGE DES LOCAUX

Les locaux doivent être nettoyés par le locataire avant son départ.

Du matériel est mis à disposition : balayette, serpillière, produits d'entretien, sacs poubelle, éponges...)

INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER

Il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux.

A l'extérieur, tous les mégots de cigarette devront être ramassés.

GESTION DES DÉCHETS ET DU LINGE SALE

Les sacs poubelle devront être déposés par le locataire en même temps que le badge à la MAS de Gaulle.

DÉGRADATION / PANNE

Toute panne et / ou toute dégradation devront être signalées.

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION / CAHIER DE LIAISON

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire de satisfaction à la fin de votre séjour, et de le laisser sur place.

Le non-respect de l'une de ces règles constitue une violation des conditions d'occupation, conformément au contrat de location que vous avez signé.

Fait en deux exemplaires à , le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

CONTACT

Pour tout renseignement, merci d'adresser un mail à MAISON-DES-FAMILLES@caps-54-51.com